

Communiqué de presse du 30 janvier 2012

Des journalistes s'engagent pour davantage de transparence de l'administration

Le site Loitransparenz.ch est mis en ligne aujourd'hui. Il vise à promouvoir l'application des lois sur la transparence fédérale et cantonales.

Six mois après le lancement du site Öffentlichkeitsgesetz.ch, des journalistes suisses étendent leur initiative à la Suisse romande.

Grâce à www.loitransparenz.ch, les journalistes peuvent s'appuyer sur un outil en ligne pour déposer leur demande d'accès à des documents auprès de la Confédération ou des cantons. Quelques clics suffisent pour générer automatiquement des requêtes et surveiller le respect des délais légaux. L'idée est de rendre cette démarche la plus simple et facile possible.

Le site internet offre aussi une introduction rapide aux lois sur la transparence fédérale et cantonales. Et un blog rend compte de la jurisprudence, de précédents ou de cas pratiques liés à l'actualité en relation avec l'utilisation de la loi sur la transparence.

La loi fédérale sur la transparence (LTrans) est entrée en vigueur le 1er juillet 2006. Elle fixe comme principe que tous les documents de l'administration sont accessibles aux journalistes et à tous les citoyens. Des exceptions sont possibles, mais une justification doit être fournie au demandeur. Depuis l'entrée en vigueur des lois valaisanne et fribourgeoise, en janvier 2011, tous les cantons romands possèdent une loi sur la transparence.

L'association Loitransparenz.ch/Öffentlichkeitsgesetz.ch observe d'un œil critique la mise en œuvre de ces lois par les administrations. Elle intervient auprès des administrations publiques qui ne respectent pas ou font obstruction à la loi sur la transparence.

Le but des initiants du projet est de promouvoir l'utilisation des lois sur la transparence auprès des journalistes, pour qu'ils s'en servent comme d'un outil dans l'exercice quotidien de leur métier. Après le lancement de Öffentlichkeitsgesetz.ch en été 2011, le site

Loitransparence.ch est enfin prêt. La version allemande de la plate-forme a reçu à Zurich le Medien-Award 2011 pour «la meilleure initiative pour un journalisme de qualité» (www.quajou.ch).

Le site internet est géré par une association indépendante de tout groupe de presse. Elle est soutenue financièrement par le groupe Tamedia, la Gottlieb und Hans Vogt Stiftung, Schweizer Radio und Fernsehen, l'association des éditeurs Schweizer Medien ainsi que d'autres organisations médiatiques. La fondation Oertli a financé en grande partie le travail de traduction pour le lancement de Loitransparence.ch. La Conférence des rédactrices et rédacteurs en chef a parrainé le projet.

Sont à votre disposition pour des informations complémentaires:

Denis Masméjan, vice-président Loitransparence.ch, journaliste, Le Temps, 079 581 04 29
Titus Plattner, comité Loitransparence.ch, journaliste, Le Matin Dimanche, 079 310 71 61

Comité de l'association Loitransparence.ch/Öffentlichkeitsgesetz.ch

Martin Stoll, SonntagsZeitung, président
Denis Masméjan, Le Temps, vice-président
Hansjürg Zumstein, Schweizer Fernsehen, vice-président
Vera Beutler, journaliste, Plädoyer
Catherine Boss, SonntagsZeitung
Thomas Knellwolf, Tages-Anzeiger
Titus Plattner, Le Matin Dimanche